Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **4 mars 2025**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :
Madame Geneviève Gilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 03 par Madame la Mairesse, Johanne Delage, de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour ;

1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 17 février 2025 ;
4. Rapport des membres du conseil municipal ;
5. Période de questions ;
6. Rapport du service incendie ;
6a Dépôt du rapport incendie de février 2025 ;
6b Remboursement de cours de pompiers 1 ;
6cInspection mécanique autobus – soumission ;
6d Dépôt du rapport annuel incendie 2024 ;
6e Suivis inspection mécanique Autopompe et autorisation réparation ;
7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments
7a Dépôt du rapport de la voirie de février 2025 ;
7b Lumière de rue au coin du chemin de la Petite-Angleterre et 257 Sud ;
7cRemplacement de la résolution 2025-02-038 concernant l'achat de tracteur avec excavateur ;
7d Marquage 50 KM/H rue Notre-Dame Est et Ouest ;
7e Dépôt – Lettre concernant le programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Redressement – Sécurisation ;

7f Autorisation d'appel d'offres gré à gré << Fournitures et poses de matériaux granulaires sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2025 ;
7g Autorisation d'appel d'offres sur invitation << Nivelage sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2025 ;
7h Soumission abat-poussière 2025 ;

8. Législation ;

9. Développement et projets spéciaux ;

10. Administration

10a Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;
10b Dépôt – suivi budgétaire de février 2025 ;
10c Dépôt – Lettre à la mairesse – Gouvernement du Québec – Imposition de tarifs douaniers ;
10d Demande de gratuité – Stationnement du Centre communautaire ;
10e Demande Immeubles M.N. Senc – Congé de taxes municipales ;
10f Dépôt – Chanson pour le 150e – Yvan Pion ;
10g Ajout de frais supplémentaire – Route 257 Nord ;
10h Dépôt – Projet d'une subvention – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;
10i Dépôt – Réception de quittance – Borne fontaine ;
10j Dépôt – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
10k Dépôt – Reddition de comptes PRABAM – versement;
10l Embauche – Gestionnaire de projet contractuel;
10m Dépôt – Proportion médiane d'un rôle d'évaluation 2025 ;
10n Invitation – Présentation sondage et démarche – Plan directeur régional – Randonnée pédestre ;
10o Résolution – Camp de jour – enjeux ;
10p Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier et de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle ;
10q Demande de modification de l'Article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) ;
10r Invitation – Rencontre concertation régionale de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie ;
10s Invitation – Virage Santé mentale ;
10t Invitation – Panel de discussion/réflexion, projection du documentaire RurAltérité et présentation de la cartographie des ressources en accueil et intégration des personnes immigrantes en Estrie ;
10u Dépôt – Amélioration de la couverture cellulaire ;
10v Demande de permis d'extension évènement extérieures ;
10w Résolution d'autorisation inspection immeuble de la Caisse Desjardins ;
10x Offre de services – Support technique et sécurité informatiques ;
10y Invitation – PÉPINES ;
10z Invitation classe-musée – Comité de l'Exposition Coup de cœur ;
10aa Dépôt – Deuxième versement de la compensation 2024 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

10bb Autorisation – poursuite de procédure de recouvrement ;

11. Urbanisme

11a Résolution de révocation des avis de motions et non adoption du deuxième projet de règlement ;

11b Mandat ou refonte règlementaire – octroi de contrat **;**

12. Agent de développement

12a Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

13. Loisirs, culture et bibliothèque

13a Dépôt du rapport du carnaval ;

14. Dépôt de la correspondance

15. Varia

15a Pompiers et régie- suivis et demande diverses ;

16. Présentation des comptes

17. Rapport de la mairesse

18. Période de questions

19. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Attendu que Madame Vanessa Thériault propose l'ajout des points suivants :

6e – Suivis inspection mécanique Autopompe et autorisation réparation;

15a – Pompiers et régie – suivis de demandes diverses;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que l'ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil et que les points suivants sont ajoutés :

6e – Suivis inspection mécanique Autopompe et autorisation réparation;

15a – Pompiers et régie – suivis de demandes diverses;

2025-03-066 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. <u>Suivi et approbation du procès-verbal du 4 et 17 février 2025 ;</u>

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie des procès-verbaux du 4 et 17 février 2025 ;

Attendu que les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents le 4 et 17 février 2025 ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Vanessa Thériault
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux du 4 et 17 février 2025.

2025-03-067 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[i]

4. Rapport des membres du conseil municipal ;

Madame Vanessa Thériault mentionne sa participation au Carnaval du 8 février 2025. Celle-ci félicite l'organisation du Carnaval.

Madame Hélène Côté Lambert mentionne sa participation à la nomination de l'employé, Madame Marie-France Gaudreau au Gala Reconnaissance qui était une occasion unique de valoriser les personnes exceptionnelles qui contribuent au succès de leur entreprise. Elle mentionne que le comité des Ressources humaines a débuté les rencontres des employés.

Madame Geneviève Gilbert mentionne sa participation sur le comité des ressources humaines.

Madame Johanne Delage, Mairesse mentionne sa participation au Déjeuner de la Chambre de commerce du HSF concernant l'économie québécoise.

5. Période de questions ;

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du public.

Question concernant l'urbanisme qui sera apporté au point 11.

Question concernant le CLSC qui sera discuté davantage au point du rapport du directeur général point 10a.

6. Rapport du service incendie ;

a. Dépôt du rapport incendie de février 2025 ;

La directrice incendie a déposé le rapport incendie par courriel le 26 février 2025. Les membres du conseil ont pris connaissance du présent rapport.

b. Remboursement de cours de pompier 1 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie accumule les heures de trois pompiers en formation selon la directive de service DS-21 – Procédure pour la rémunération des heures pour la formation ;

Considérant que ses pompiers sont les suivants pour un montant cumulé de :

220THVA : 1 935.45 $

220DUGA : 1 851.75 $
220BEPI: 770.36 $

Considérant que ses pompiers ont respecté les critères des directives de services et que pour ceux n'ayant pas le nombre de pratiques accumulées selon la directive, ceux-ci avaient preuve de billet de médecin pour les absences ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise le paiement des montants accumulés pour ses trois pompiers en formation sur deux paies dont une supplémentaire afin de ne pas pénaliser par trop de retenues d'impôts et suite à la demande de ses trois pompiers;

220THVA : 1 935.45 $
220DUGA : 1 851.75 $
220BEPI: 770.36 $

Que le montant soit déboursé et soit autant déboursé pour le pompier 220BEPI sachant que celui-ci avait de bonnes raisons (maladie) de ne pas respecter la quantité de pratiques de pompier.

2025-03-068 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[ii]

c. Inspection mécanique autobus – soumission ;

Considérant que l'Autobus incendie a été inspecter mécaniquement le 24 février 2025 et que le tarif pour sa réparation dépasse le montant accordé par la résolution 2024-12-301 concernant la Réparation ou changement - Autobus incendie d'un montant de 3000 $;

Considérant que l'autobus est dans un état critique et qu'elle devra ou pas subir des réparations majeures et coûteuses si la municipalité de La Patrie désirait la garder ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise la direction générale à faire l'annonce de l'autobus sur les réseaux sociaux pour obtenir un prix et d'informer la régie que le véhicule Autobus n'est pas en fonction;

Que le conseil autorise la direction générale à faire une demande de prix auprès de Dumas ou d'autres cours à recyclage pour obtenir leurs prix.

2025-03-069 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[iii]

d. Dépôt du rapport annuel incendie 2024 ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Vanessa Thériault
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le rapport incendie 2024 soit approuvé tel que remis par la directrice incendie ;

- **Programme d'avertisseurs de fumée et prévention à domicile : 256.50 heures pour un total de 225 maisons risques faible.**

- **Prévention :**

Aucune prévention n'a été faite par un préventionniste en risques élevés en 2024 ;

Aucune prévention n'a été faite pour les risques faibles ni pour le programme d'avertisseurs de fumée à domicile ;

- **Pratique d'évacuation :**

École Notre-Dame-de-Lorette, CPE Ballon Rouge, Coopérative de solidarité Monts et Vallée ;

- **Éducation du public :**

Lors des évènements, Halloween, marché Noël, visite préventive CPE, Monts et Vallées, prévention par réseaux sociaux.

- **Entrainement des pompiers : 11 entrainements**

- **Heures d'entrainement : 300.25 heures**

- **Formations des pompiers :**

Un formation Officier Non Urbain
Deux formations pompier 1

- **Nombre total d'appels auprès SSI : 39**
- **Nombre d'appels pour la désincarcération : 4**
- **Nombre d'interventions requérant un FDF : 4**
- **Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte : 0**

2025-03-070 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[iv]

e. Suivis inspection mécanique Autopompe et autorisation réparation ;

Considérant que l'inspection mécanique a été effectuée sur l'Autopompe et que la soumission 2207 a été déposée aux membres du conseil pour un montant de 428 $ plus taxes;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise ladite dépense et autorise Madame Vanessa Thériault à faire une demande de soumission auprès d'Arsenal pour les autres travaux à faire sur l'autopompe suite à l'inspection mécanique.

2025-03-071 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[v]

7. <u>Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;</u>

a. Dépôt du rapport de la voirie de février 2025 ;

Le rapport de voirie produit par l'employé des travaux publics effectués le 28 janvier 2025 lors de l'atelier du conseil.

b. Lumière de rue au coin du chemin de la Petite-Angleterre et 257 Sud ;

Considérant que l'entrée de la rue du chemin de la Petite-Angleterre est la seule entrée de rue où la municipalité n'a pas fait l'installation d'une lumière de rue ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise l'installation d'une lumière de rue au coin du chemin de la Petite-Angleterre et la route 257 sud pour un montant de 440 $ pour l'installation faite par Hydro-Québec et 815.15 $ pour un total de 1 300 $ plus taxes pour l'achat de la lumière de rue provenant de chez Philippe Mercier;

Que ce montant sera pris à même le budget d'éclairage de rue et/ou amélioration du réseau routier.

2025-03-072 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[vi]

c. Remplacement de la résolution 2025-02-038 concernant l'achat de tracteur avec excavateur ;

Considérant que le conseil a autorisé une dépense de 16 000$ annuelle pour l'achat d'un tracteur

Considérant qu'un escompte de plus de 9 000 $ est disponible si le paiement est fait au comptant;

Considérant qu'une économie d'environ 6 000 $ sur le financement est faite si le paiement du tracteur est fait au comptant;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise l'achat du tracteur au montant de 81 500$ taxes incluses, incluant l'échange de 10 000$ plus taxe du tracteur kubota appartenant déjà à la municipalité;

Que le conseil autorise un emprunt de 80 000 $ sur 5 ans au fonds de roulement et qu'un montant de 16 000 $ sera remis chaque année.

Que le conseil autorise Monsieur Antoine Prévost et/ou Monsieur Mathieu Carrier à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ce tracteur.

2025-03-073 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[vii]

d. Marquage 50 km/h sur la Notre-Dame Ouest et Est ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le courriel du 17 février 2025 concernant que le ministère effectuera le marquage au sol (50km/h) au cours de l'été 2025. Toutefois, le marquage au sol (30 km/h) ne pourra être réalisé, puisqu'une zone de 30 km/h doit être respectée selon des heures et des périodes spécifiques et non tout au long de l'année. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.

e. Dépôt – Lettre concernant le programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Redressement – Sécurisation ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre du Gouvernement du Québec concernant le programme d'aide à la voirie locale 2025-2026, volet redressement-sécurisation pour le projet de remplacement de ponceaux sur la rue Principale Nord et la route 257 Nord, dossier no : QXZ34898 pour un montant de 308 124 $. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite lettre.

f. Autorisation d'appel d'offres gré à gré << Fournitures et pose de matériaux granulaires sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2025 ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie procède par gré à gré pour la Fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins en gravier municipaux pour la saison 2025.

2025-03-074 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[viii]

g. Autorisation d'appel d'offres sur invitation << Nivelage sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2025 ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Vanessa Thériault
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie procède par demande de soumissions par voie d'invitation écrite, pour un mandat approximatif de 200 heures, auprès des entrepreneurs conformément à l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation) pour le nivelage sur les chemins en gravier municipaux pour la saison 2025. Pour être considérée, toute soumission doit être reçue au bureau municipal avant le jeudi 20 mars 2025 à 10 h. L'ouverture des soumissions se fera au bureau municipal dans la salle du conseil à 10 h 05.

2025-03-075 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[ix]

h. Soumission abat-poussière 2025 ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie accepte la soumission de Renald Meunier inc. pour l'achat de chlorure de calcium liquide **35 %**, au montant de 0.45 $/litres taxes en sus, comme indiqué sur la soumission du 20 février 2025.

2025-03-076 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[x]

8. **Législation**

9. **Développement et projets spéciaux ;**

10. **Administration**

a. Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil don suivi des dossiers suivants :

-Réparation autobus fait chez Hébert. Transport pour Inspection fait par Vanessa Thériault, suivi
-Retour sur dernière rencontre régie?

-Rédaction offre et réponse à la contre-offre achat bâtiment Desjardins. Réponse envoyée mercredi et réception conforme par Desjardins lundi 24 février
-Discision avec CUISSS sur les étapes à venir, rencontre pour les plans d'aménagement le 26 février, Mathieu Carrier va participer
-Conclusion d'une entente entre CIUSSS et propriétaire actuel visant à occuper les locaux le temps que les travaux soient réalisés. Réponse du CUISSS par rapport à la lettre aux citoyens envoyé par propriétaire actuel
-Soumission de 3500$ pour inspection complète professionnelle. (Sauf unité de ventilation) à faire approuver par conseil.
-Réclamation PPA-CE et PPA-ES Dépôt d'une somme de 90 000 $ le 25 février et de 10 000$ les 27 février.
-Dossier employé XXXXX, Confirmation mise en demeure reçue par employé
-Vérification de données de base pour la taxation
-Création et impression des comptes de taxes le 18 février.
-Rencontre avec Marc Turcotte le 25 février
-Rencontre avec M Fillion directeur DRIT CIUSSS le mercredi 12 février en présence de la mairesse
-Remplir les déclarations remboursement TPS et TVQ.
-Rencontre avec Mathieu Carrier pour appel d'offres nivelage et fourniture gravier.
-Rencontre avec Patrice Amyot et Alain Farmer pour contrat d'organisation spectacle 150e par Patrice Amyot.
- Rencontre avec Johanie Vachon-Vallière pour suivi planification camp de jour, PNHA et bilan du carnaval.
Les membres du conseil présent à l'atelier du 25 février 2025 ont pris connaissance du rapport du directeur général.

b. Dépôt - suivi budgétaire de février 2025 ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le rapport du suivi budgétaire du mois de février 2025. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

c. Dépôt – Lettre à la mairesse – Gouvernement du Québec – Imposition de tarifs douaniers ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre provenant du gouvernement du Québec concernant le sujet que le 1er février 2025, le gouvernement des États-Unis ordonnait l'imposition de tarifs douaniers de 25 % sur les produits canadiens, sauf exception, importés aux États-Unis, tarifs qui devaient entrer en vigueur le 4 février 2025. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite lettre.

d. Demande de gratuité – Stationnement du Centre communautaire ;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil lors de l'atelier du 25 février 2025 la demande de l'école Notre-Dame-de-Lorette concernant si elle pouvait utiliser tout le stationnement du centre communautaire pour son parcours

pour leur carnaval du 27 février. Les membres du conseil ont approuvé cette demande voyant que cela ne nuisait à aucune réservation en cours.

e. Demande Immeubles M.N. Senc. – Congé de taxes municipales ;

Considérant la demande des immeubles M.N. Senc. concernant d'obtenir un crédit de taxes municipales ;

Considérant que la municipalité de La Patrie ne peut accorder de crédit de taxes à une entreprise ou des particuliers ;

Considérant que pour avoir une reconnaissance prévue aux articles 243 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale, le propriétaire doit être un OBNL et que même s'il est OBNL, celui-ci doit faire sa demande auprès de la commission municipale pour obtenir un crédit de taxes;

Considérant que cet immeuble n'appartient pas au CIUSSS et que celui-ci est le locataire d'un privé, celui-ci ne peut être exempté selon l'article de la loi sur la fiscalité municipale 204.14A;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal ne peut légalement accepté la demande de crédit de taxes fait par Les Immeubles M.N. Senc et mandate Antoine Prévost, Directeur général pour qu'il rentre en contact avec Les Immeubles M.N. afin de leur explique les motifs de la non-recevabilité de cette demande.

2025-03-077 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[xi]

f. Dépôt – Chanson pour le 150e – Yvan Pion ;

Considérant que le directeur général a déposé aux membres du conseil la chanson composée de Monsieur Yvan Pion propose dans le cadre du 150e anniversaire de la municipalité de La Patrie ;

Considérant que la réalisation du projet requiert des honoraires professionnels du guitariste-arrangeur-réalisateur, Mario Hébert au montant de 500.00 $;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Vanessa Thériault
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent la dépense de 500 $ pour la chanson du 150e de la municipalité de La Patrie fait par Monsieur Yvan Pion.

2025-03-078 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[xii]

g. Ajout de frais supplémentaire – Route 257 Nord ;

Considérant que la MRC a fait l'ajout de frais supplémentaire suite à la reddition de compte et des bilans entre la MRC et EXP concernant la route 257 ;

Considérant que des sommes n'ont pas été mis dans le règlement d'emprunt initial ;

Considérant que la MRC permet, un paiement immédiat, un paiement en 2025 et un paiement en 2026 ;

Considérant qu'aucuns frais d'intérêt ne seront chargés pour cette somme ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise un déboursé de 31 514.59 $ en date du 1 janvier 2026.

2025-03-079 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[xiii]

h. Dépôt – Projet d'une subvention – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel provenant du gouvernement du Canada concernant le projet approuvé pour la subvention 020192480 – Programme Horizons pour les aînés, dont un montant de 20 596 $ qui sera versé pour ce programme. Les membres du conseil ont pris connaissance dudit courriel.

i. Dépôt – Réception de quittance – Borne fontaine ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel du service de l'Indemnisation concernant le dossier 86337016 où un versement en dédommagement sera versé à la municipalité d'un montant de 1 993.85 $ pour l'accident qui eut lieu avec une borne-fontaine. Les membres du conseil prennent connaissance dudit courriel.

j. Dépôt – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – 3911-05-410-0324. Cette lettre fait suite à la subvention qui a été versée en décembre dernier dans le cadre du Programme. Une subvention d'un montant de 9 428.76 $ fut versée. Les membres du conseil prennent connaissance dudit courriel.

k. Dépôt – Reddition de comptes PRABAM – versement;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel concernant l'avis de versement d'une aide financière PRABAM d'un montant de 69 845 $ représentant l'aide financière du gouvernement du Québec pour donner suite à la reddition de comptes du Programme PRABAM. Les membres du conseil prennent connaissance dudit courriel.

l. Embauche – Gestionnaire de projet contractuel;

Attendu que la Municipalité désire embaucher un chargé de projet afin de contribuer et réaliser différents mandats qui lui seront confiés par le conseil ;

Attendu que ses tâches consisteront :

- ✓ à faire les démarches pour le l'organisation complète du Spectacle du 4 octobre 2025 dans le cadre du 150^{e} anniversaire de La Patrie ;
- ✓ tout autre mandat jugé pertinent par le conseil.

Attendu que le conseil a rencontré le chargé de projet et qu'il répond amplement aux aptitudes recherchées pour ce poste et désire l'embaucher selon les modalités suivantes :

- ✓ À titre contractuel ;
- ✓ Banque d'heure de 200 heures annuelles au taux horaire de 25 $ de l'heure ;

Attendu que le contrat prendra fin le 31 décembre 2025 et que le renouvellement pour l'année 2026 sera défini après une évaluation fait par le conseil sur la pertinence de poursuivre son engagement ;

<u>Pour toutes ses raisons</u> :

En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie embauche Monsieur Patrice Amyot comme gestionnaire de projet.

2025-03-080 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[xiv]

m. Dépôt – Proportion médiane d'un rôle d'évaluation 2025 ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil à titre informatif la mise à jour des données au 19 février 2025 à 14 h 54 de la proportion médiane de la municipalité de La Patrie qui se révèle être à 82.00. Les membres du conseil prennent connaissance dudit dépôt.

n. Invitation – Présentation sondage et démarche – Plan directeur régional – Randonnée pédestre ;

Considérant que la coordonnatrice au développement régional fait l'invitation à une rencontre de 30 minutes qui aura lieu le 11 mars 2025 à 13 h 30 via un webinaire;

Considérant que ceux-ci sont engagés avec Tourisme Cantons-de-l'Est dans la réalisation du Plan directeur régional de randonnée pédestre;

Considérant que ce plan directeur est l'un des premiers jalons de mise en œuvre découlant de la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre ayant été lancée à l'automne 2024. La coopérative Enclume nous accompagne tout au long de cette démarche;

Considérant que ans le cadre de la réalisation du Plan directeur, Enclume souhaite sonder les gestionnaires de réseaux de sentiers actuels (et futurs) afin de :

- mieux comprendre et prioriser les défis que vivent les gestionnaires dans leurs opérations;
- obtenir un portrait sommaire des potentiels de développement et de connectivité du réseau actuel;

Considérant que ceux-ci souhaitent inviter la municipalité à une brève rencontre permettant de présenter le projet et vous faire part de nos intentions et nos besoins.

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Mesdames Hélène Côté Lambert, Johanne Delage, Vanessa Thériault et Marie-France Gaudreau à participer à cette rencontre qui aura lieu via webinaire le 11 mars 2025 à 13 h 30.

2025-03-081 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[xv]

Madame Vanessa Thériault quitte son siège à 20 h 20.
Madame Vanessa Thériault reprend son siège à 20 h 21.

o. Résolution – Camp de jour – enjeux ;

Attendu que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

Attendu que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

Attendu que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

Attendu que ses camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

Attendu que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

Attendu que tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

Attendu également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

Attendu que l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

Attendu la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

2025-03-082 **Résolution adoptée à l'unanimité.**[xvi]

p. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier et de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle ;

Attendu que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

Attendu que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

Attendu que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(ne)s;

Attendu que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Vanessa Thériault
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre et député du territoire;

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

2025-03-083 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

q. Demande de modification de l'Article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) ;

Attendu que le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la Sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

Attendu que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

Attendu qu'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Vanessa Thériault
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal de la Municipalité de La Patrie demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière;

Que la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député, à la Fédération québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec;

2025-03-084 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

r. Invitation – Rencontre concertation régionale de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie ;

Considérant que la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie sollicite la présence d'élus de la Municipalité de La Patrie pour leur rencontre de concertation régionale portant sur le transport qui aura lieu le 11 mars 2025 de 9 h à 15 h 30 au Club de Golf Sherbrooke;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Madame Hélène Côté Lambert à participer à cette rencontre qui aura lieu le 11 mars 2025 de 9 h à 15 h 30 au Club de Golf Sherbrooke;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2025-03-085 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

s. Invitation – Virage Santé Mentale ;

Aucune personne disponible.

t. Invitation – Panel de discussion/réflexion, projection du documentaire RurAltérité et présentation de la cartographie des ressources en accueil et intégration des personnes immigrantes en Estrie ;

Considérant que la Corporation de développement communautaire du HSF, le 5 mars prochain, réaliseront un panel de discussion et de réflexion sur la diversité, l'inclusion, l'accueil et l'intégration des communautés culturelles dans le Haut-Saint-François ainsi que visionner le documentaire RurAltérité et présenter une cartographie des ressources en accueil et intégration des personnes immigrantes en Estrie;

Considérant que ceux-ci feront découvrir la mobilisation faite dans notre territoire dans le cadre du projet RurAltérité pour consolider l'inclusion, l'ouverture, l'accueil et l'intégration des communautés culturelles dans le Haut-Saint-François;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Mesdames Hélène Côté Lambert et Johanne Delage à participer à cette rencontre qui aura lieu le mercredi 5 mars à 13 h, à la CDC du Haut-Saint-François.

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2025-03-086 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

u. Dépôt – Amélioration de la couverture cellulaire ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel provenant de Vidéotron concernant la réponse suite à l'envoi de la résolution d'appui pour l'amélioration de la couverture cellulaire. Les membres du conseil ont prient connaissance dudit courriel.

***v.* Demandes de permis d'extension évènement extérieures ;**

Considérant les demandes des évènements suivants :
- UPA – 8 juin 2025 ;
- St-Jean – 20 juin 2025 ;
- Mariage Roxanne Shank 5 juillet 2025 ;
- Festi-Rock – 19 juillet 2025 ;
- Mariage Arianne Goyette – 26 juillet 2025 ;
- Mariage Sandrine Asselin – 1 août 2025 ;
- Buffet soirée Chevalier de Colomb – 16 août 2025 ;

- Course de boîte à savon – 23 août 2025 ;
- Tournoi de balle –29 - 30- août 2025 ;
- Fête des familles – 31 août 2025 ;

Considérant que ces évènements sont pour des mariages et des évènements de travail et de famille qui se dérouleront durant l'année 2025 à l'abri-bois de La Patrie ;

Considérant qu'une résolution doit être faite selon l'article 5 du règlement 144-23 remplaçant le R89-16 relatif aux évènements extérieurs ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité de La Patrie autorise l'extension de leurs évènements jusqu'à 3 h 00 am tel que l'article 6 du R 144-23 remplaçant le R89-16 le mentionne : << L'activité ne peut être tenue entre 23 h 00 et 9 h 00 à moins d'avoir obtenu la permission (permis) par dérogation du conseil en regard de l'article 27 du RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES ET RÉGISSANT CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES. Le permis d'extension pourra accroître ultimement la tenue de l'activité jusqu'à 3 h 00am>>.

2025-03-087 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

w. Autorisation dépense – inspection Caisse Desjardins ;

Considérant que le but de cette inspection est de procéder, tel que les conditions émises dans l'offre d'achat, à l'examen de la propriété de la Caisse Desjardins en vue d'évaluer son état physique actuel et mettre en évidence ses carences, ses vices apparents, ses composantes détériorées ou non fonctionnelles ;

Considérant que les membres du conseil autorisent la dépense de 3500$;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que Monsieur Antoine Prévost est mandaté pour engager la firme Inspectech pour effectuer son mandat vis-à-vis l'immeuble de la caisse Desjardins.

2025-03-088 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

x. Offre de services – Support technique et sécurité informatiques ;

REPORTÉ

y. Invitation – PÉPINES;

ANNULÉE

z. Invitation classe-musée – Comité de l'Exposition Coup de cœur ;

Considérant qu'à la Cité-école, ceux-ci ont la chance d'avoir une classe musée réalisé par une ancienne enseignante, Mme Angèle Desgagnés. Un joyau dont ceux-ci sont très fiers. Le comité culturel de la Cité a décidé de souligner l'apport de Mme Desgagnés dans ce merveilleux projet ainsi que les 20 ans de la classe musée. Ainsi, nous sommes invités à nous joindre à eux pour cette occasion;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Mesdame Johanne Delage et Vanessa Thériault à participer à cette rencontre qui aura lieu le 3 avril 2025 à 12 h 15 à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent dans l'Auditorium;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2025-03-089 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

aa. Dépôt – Deuxième versement de la compensation 2024 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel mentionnant le deuxième versement d'un montant de 12 529.01 $ de la compensation 2024 provenant d'Éco Entreprises Québec et de RecycleMédias qui est due. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.

bb. Autorisation – poursuite de procédure de recouvrement;

Considérant la résolution 2024-08-178 concernant le congédiement – employé # 320BRDA;

Considérant que des procédures juridiques ont été faites suite à la réception d'aucune réponse de la part de l'employé mentionné et dû au fait que celui-ci devait des semaines de travail payé d'avance à la municipalité;

Considérant que suite à la confirmation de la réception de la mise en demeure en main propre par le conseiller juridique début février

Considérant que suite à un délai de 10 jours, la municipalité de La Patrie peut entamer d'autres procédures juridiques pour ce dossier;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise le directeur général, Monsieur Antoine Prévost à continuer les procédures avec les avocats de la municipalité auprès de l'employé # 320BRDA afin de recouvrir les sommes dues envers la municipalité de La Patrie.

2025-03-090 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

11. <u>Urbanisme</u>

a. Résolution de révocation des avis de motions et non adoption du deuxième projet de règlement;

Considérant que la municipalité de La Patrie a adopté le 14 janvier 2025 les résolutions suivantes :

- 2025-01-016 - Avis de motion - Dépôt et projet de Règlement remplaçant le plan d'urbanisme no 38-01A en vigueur ;
- 2025-01-017 – Avis de motion - Dépôt et projet des règlements de concordance au nouveau plan d'urbanisme no 139-23 ;
- 2025-01-018 - Adoption de la résolution décrétant l'adoption du projet de règlement 139-23 remplaçant le plan d'urbanisme 38-01A ainsi que les projets de règlement qui remplace le règlement de zonage 39-01-A, de lotissement 40-01, de construction 42-01et le règlement sur les permis et certificats 43-01 et 41-01 relatifs aux conditions d'émission des permis de construction ;

Considérant que pour donner suite à l'analyse plus poussée des règlements, plusieurs erreurs, omissions et lacunes de consultation ont été relevées;

Considérant que suite à la consultation publique, plusieurs points intéressants ont été apportés par les citoyens et citoyennes afin de bonifier et analyser davantage la nouvelle règlementation;

Considérant que l'inspectrice doit jongler entre le vieux règlement et les nouveaux règlements en même temps et que ceci engage davantage de temps et de recherche alors que le

nouveau règlement ne reflète pas entièrement ce que le conseil avait choisi;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil révoque et annule l'adoption des résolutions adoptée le 14 janvier 2025 :

- 2025-01-016 - Avis de motion - Dépôt et projet de Règlement remplaçant le plan d'urbanisme no 38-01A en vigueur ;
- 2025-01-017 – Avis de motion - Dépôt et projet des règlements de concordance au nouveau plan d'urbanisme no 139-23 ;
- 2025-01-018 - Adoption de la résolution décrétant l'adoption du projet de règlement 139-23 remplaçant le plan d'urbanisme 38-01A ainsi que les projets de règlement qui remplace le règlement de zonage 39-01-A, de lotissement 40-01, de construction 42-01et le règlement sur les permis et certificats 43-01 et 41-01 relatifs aux conditions d'émission des permis de construction ;

Que le conseil n'adopte pas le second projet de règlement et annule l'adoption du premier projet de règlement décrétant l'adoption du projet de règlement 139-23 remplaçant le plan d'urbanisme 38-01A ainsi que les projets de règlement qui remplace le règlement de zonage 39-01-A, de lotissement 40-01, de construction 42-01et le règlement sur les permis et certificats 43-01 et 41-01 relatifs aux conditions d'émission des permis de construction;

Que cette résolution mette fin à la période de gel et annule tous les avis de motion et adoption de projet des résolutions 2025-01-016, 2025-01-017 et 2025-01-018.

2025-03-091 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

b. Mandat ou refonte règlementaire – octroi de contrat ;

Considérant que plusieurs erreurs, omissions et lacunes de consultation ont été relevées dans le projet de refonte règlementaire qui a été entamé par Monsieur Marc Turcotte il y a environ quatre ans ;

Considérant que l'offre déposée par Marc Turcotte afin de faire les correctifs nécessaires selon son estimation pour un total d'heures estimées de 28 heures;

Considérant l'estime de la firme Urb/inspec qui prévoit être en mesure d'acheminer une offre de service aux alentours de 25 000 $ à 30 000 $ (service géomatique et frais de déplacement exclus);

En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise le directeur général, Monsieur Antoine Prévost à demander une offre détaillée a la Firme URB/Inspec afin de faire la refonte règlementaire pour la Municipalité de La Patrie.

2025-03-092 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Madame Vanessa Thériault quitte son siège à 21 h 20.
Madame Vanessa Thériault reprend son siège à 21 h 21.

12. Agent de développement

a. Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

Aucun rapport provenant de l'agent de développement.

13. Loisirs, culture et bibliothèque ;

a. Dépôt du rapport du Carnaval;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport du Carnaval de Madame Johanie Vachon-Vallière, agente de loisirs. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du ***Conseil*** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Varia

a. Pompiers et régie- suivis et demandes divers ;

L'élue, Madame Vanessa Thériault apporte plusieurs points concernant la Régie incendie et des problématiques vécues par les pompières et pompiers actuellement.

16. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 167 821.53 $, Référence aux numéros de chèque 202500032 à 202500081 et référence aux chèques numéros 12592 à 12618 et les chèques numéros 202500045 à 202500080 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les

dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise un montant de 2 873.28 $

2025-03-093 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

17. Rapport de la mairesse

La Mairesse, madame Johanne Delage mentionne sa participation à la polyvalente Louis-Saint-Laurent et sa rencontre concernant la Régie incendie.

18. Période de questions

Aucune question provenant du public, car posé en même temps que la séance du conseil.

19. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 54.

2025-03-094 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage Mairesse	Antoine Prévost Directeur général, Greffier-trésorier

Je, ***Johanne Delage***, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

[i] 2025-03-10 – Impression des PV et index fait- en attente signature DG et Mairesse;
[ii] 2025-03-10 – Paie faite et dépôt fait, résolution mise au dossier Pompiers;
[iii] 2025-03-11 – Résolution transféré à VT et Voirie pour suivis;
[iv] 2025-03-11 – Résolution transmise MRC pour suivis;
[v] 2025-03-11 – Résolution transmise incendie (VT) pour suivis;
[vi] 2025-03-11 – Lumière commandé et en attente de la réception de la lumière avant programmé Hydro-Québec;
[vii] 2025-03-10 – Résolution transmise à Dg et voirie;
[viii] 2025-03-11 – Résolution transmise à DG pour suivis;
[ix] 2025-03-11 – Résolution transmise à DG pour suivis;
[x] 2025-03-11 – Résolution transmise à Voirie pour suivis;
[xi] 2025-03-11 – DG a communiquer avec Nicole pour explication;
[xii] 2025-03-11 – La chanson sera bientôt prête;
[xiii] 2025-03-11 – Résolution transmise au DG pour suivis;
[xiv] 2025-03-11 – Résolution transmise à PA pour dossier;
[xv] 2025-03-11 – Résolution et inscription transféré aux trois élues;
[xvi] 2025-03-11 – Résolution envoyée aux personnes;